

**ASSEMBLÉE NATIONALE**15 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1452

présenté par  
Mme Avia

-----

**ARTICLE 53 BIS B**

I. – À l’alinéa 7, substituer à la référence :

« L. 124-2 »

les mots :

« L. 124-1 » ;

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 8, substituer à la référence :

« *Art. L. 124-2* »

la référence :

« *Art. L. 124-1* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à corriger une erreur de numération dans la version issue de l'examen en Commission.